



Déclaration liminaire du SNALC au CHSCTA du 30 août 2021

Monsieur le Secrétaire général, une nouvelle année scolaire commence, qui s'annonce compliquée, difficile, entre autres parce que nous n'en avons toujours pas fini avec la crise sanitaire qui dure depuis maintenant un an et demi. Le ministère de l'Éducation nationale n'a guère évolué dans sa gestion de cette pandémie. Les personnels sont toujours traités avec une désinvolture inadmissible. Ils continuent d'être informés par les médias, au lieu de recevoir des instructions claires par la voie hiérarchique. Les personnels vulnérables ne savent toujours pas ce qui est prévu pour eux. D'une manière générale, les personnels sont toujours dans le flou concernant l'application du dernier protocole sanitaire. Le SNALC a donc beaucoup de questions à vous poser, Monsieur le Secrétaire général, questions qu'il a déjà soumises au ministère sans avoir eu de réponses satisfaisantes la plupart du temps.

Tout d'abord, nous avons entendu M. BLANQUER avancer le chiffre de 89 % de personnels vaccinés. Nous rappelons que nous n'avons cessé, l'an passé, de demander à ce que les personnels de notre ministère soient prioritaires, sans être entendus, parce que nos métiers s'exercent dans des lieux de brassage important. Nous pensons, grâce aux remontées du terrain, que le taux de personnels vaccinés est supérieur à la moyenne nationale. Cependant nous aimerions bien savoir comment notre ministre arrive à un chiffre aussi précis.

Pour poursuivre avec la vaccination, le SNALC souhaite savoir comment elle sera mise en place pour les élèves volontaires. Va-t-on demander aux enseignants de recueillir les autorisations parentales ? Qui se chargera d'emmener les volontaires sur le lieu où ils seront vaccinés ? Le SNALC affirme que le travail des enseignants est déjà suffisamment conséquent et qu'il sera, cette année encore, soumis à la contrainte de porter un masque et à toutes les difficultés que cela engendre. Il n'est pas question de leur demander de gérer cela en plus. Y aura-t-il, dans notre académie, des personnels de vie scolaire en supplément pour cela ?

Dans le nouveau protocole, il est question que les élèves non vaccinés « poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance ». Le SNALC suppose que l'on se basera sur les déclarations des parents pour savoir qui est ou non vacciné. Nous tenons à souligner que les élèves de 6^{ème}, quand bien même ils le souhaiteraient, n'ont pas encore l'âge de l'être. Pour le SNALC il n'est pas question de demander aux professeurs de recenser les élèves vaccinés, encore moins de faire un tri entre eux pour « évincer » ceux qui ne le seraient pas. Nous ne pouvons non plus accepter que l'on envisage de leur faire faire double travail : ils ne peuvent à la fois enseigner en

classe et à distance. Qui sera donc chargé d'enseigner à distance aux élèves en isolement ? Puisque le variant Delta semble se répandre très vite parmi les enfants et les adolescents, étant donné aussi l'expérience de l'année passée concernant la fiabilité des attestations de certains parents d'élèves, le SNALC estime qu'il serait plus prudent et plus simple, de faire dans le second degré, comme dans le 1^{er} degré, à savoir fermer une classe pour 7 jours dès lors qu'il s'y trouve un cas positif.

Le protocole insiste sur l'importance de l'aération. Nous rappelons ce que nous avons dit à plusieurs reprises l'an passé, certaines salles de classes ne peuvent être aérées correctement. Est-il prévu d'y remédier ? Les capteurs de CO2 ne résoudre pas ce problème, quand ils seront présents.

De même, puisque les lavabos ne sont toujours pas plus nombreux dans les établissements scolaires, il faudra continuer d'utiliser du gel hydroalcoolique.

Concernant l'EPS, la natation n'est pas mentionnée et pourtant c'est une activité très spécifique. Les piscines sont généralement à l'intérieur, les élèves utilisent forcément les vestiaires et les douches, le masque est régulièrement retiré. Y aura-t-il un protocole plus détaillé pour la pratique de l'EPS en général, qui sera clair et ne changera pas plusieurs fois dans l'année ?

Nous avons aussi des précisions et des questions sur la gestion des personnels. Ceux-ci sont-ils obligés de signaler à leur hiérarchie qu'ils sont ou non vaccinés, ce qui irait contre le secret médical ?

La vaccination est-elle obligatoire pour les professeurs qui travaillent en Etablissements et Services Médico-Sociaux ? Qu'en est-il de ceux pour lesquels la vaccination est contre indiquée ?

Qu'est-ce qui change pour les personnels à risque ? Doivent-ils refaire faire un certificat d'isolement ?

Qu'en est-il des personnels qui travaillaient à distance, qu'ils soient administratifs ou enseignants ? Les ASA perdurent-elles et jusqu'à quelle date ? Le certificat médical d'isolement, déjà fourni, est-il toujours valable ? Les ASA pour garde d'enfants à l'isolement sont-elles toujours d'actualité ?

Où en sommes-nous de la journée de carence ?

Le port du masque en extérieur dépend-il de la décision préfectorale concernant la commune où se trouve l'établissement scolaire ?

De quel type de masques les personnels vont-ils être dotés ? Etant donné la dangerosité et la vitesse de contagion du variant Delta, le SNALC espère que les malencontreuses péripéties de l'an dernier avec les masques grand public ne vont pas resurgir. Il nous semble que des masques chirurgicaux pour tous, maintenant que les stocks existent, simplifieraient les choses et renforceraient la sécurité de tous.

Pour finir, le SNALC craint une recrudescence des incivilités, de la violence envers les personnels. Nous ne manquerons pas, Monsieur le Secrétaire général, de vous alerter dès que nous aurons connaissance de telles situations, afin que vos services puissent intervenir. Les personnels ont travaillé l'an dernier dans des conditions difficiles. Nous

espérons que certaines difficultés pourront être diminuées voire supprimées, grâce à l'expérience acquise. Malheureusement nous savons aussi que les nombreuses suppressions de postes et donc les effectifs pléthoriques dans le 2nd degré et dans certains niveaux du 1^{er} degré vont rendre cette année scolaire encore plus difficile, mais nous aurons l'occasion d'évoquer cette pomme de discorde et d'autres lors du CTA de rentrée.